



# COMPTE RENDU

## Comité Technique de Réseau DIRISI

du 30 novembre 2017

Le comité technique de réseau de la DIRISI s'est réuni le mercredi 30 novembre 2017 sous la présidence du Directeur Central (DC), le Général de corps aérien Grégoire BLAIRE. Les élus FO-DEFENSE représentés par Gérard REY, François-Emmanuel DELISSE, Didier GRUAU, Patrice PARNAUD, Didier TANGUY et Cyril FABRE, étaient présents à cette réunion, qui a débuté par la lecture des déclarations liminaires (ci-joint la DL FO-DEFENSE).

D'Une manière générale, au travers des déclarations liminaires, tous les élus mettent en avant les difficultés de la DIRISI à atteindre les objectifs qu'elle avait annoncés. Que ce soit en terme de recrutement, où le nombre de départs de personnels civils n'est même pas compensé par le nombre d'agents recrutés, où la démarche de rééquilibrage des populations civile et militaire dite Hamel à laquelle la DIRISI se considérait hors du champ d'application, il y a pire encore, on transforme ici et là des postes de civils en postes de militaires au nom du sacro-saint principe de rééquilibrage local 60/40. Les fiches de postes ne sont plus présentées à la BNE et servent ainsi à éviter la suppression des postes militaires. La promesse de réinternalisation de la SECPRO (130 postes) n'est plus un sujet évoqué, malgré les devis exorbitants de l'externalisation. L'hypercentralisation fait croître une charge de travail grandissante pour compenser les travers du système.

Le directeur central se défend de toutes ces attaques. Pour commencer, il précise que la DIRISI ne rentre pas dans le rapport Hamel même si, selon ce rapport, 450 postes ont été identifiés, car il souhaite conserver la mixité des armées et des types de population civile et militaire (« mixité confirmée à hauteur de 35/65 et pas plus !! »). Néanmoins, la DIRISI participera à hauteur de 73 postes à la transformation de postes militaires en postes civils. Selon le DC, les contraintes subies par la DIRISI sont celles subies par l'EMA et par le ministère. On supprime uniquement des postes vides, c'est « l'effort de guerre consenti par la DIRISI » et les apprentis permettent d'apporter du sang neuf à la chaîne en passant IEF. Sur la participation des élus du CTR au séminaire DIRISI de septembre, tel qu'il l'avait promis, le DC indique que celle-ci n'aurait pas été pertinente dès lors que les chiffres des effectifs n'étaient pas stabilisés. Il ajoute que sur le modèle, la centralisation est effective grâce à la haute technicité des CNMO mais aussi grâce à celle des CIRISI qui font bel et bien partie de la chaîne. Il vante DIRISIX, qui a fait reconnaître la DIRISI et l'a positionnée dans l'avenir. Il n'y a pas lieu de remettre en cause les implantations mais des évolutions vers de nouvelles compétences sont cependant à prendre en compte. Pour le DC, il n'y a pas de postes de civils ou de postes de militaires, c'est la répartition qui n'est pas bonne, il y a trop de civils dans certaines régions. Lorsqu'il y a un départ, la DIRISI réfléchit en central à ce dont elle a besoin. Il précise que les postes laissés vacants par les départs en retraite seront redéployés dans les structures Nationales. Il laisse entrevoir des possibilités de mobilité, notamment en citant le transfert du Centre

d'Audit SSI (CASSI) de Maisons-Laffitte sur Rennes. Les DL OME vont également subir une transformation. La DIRISI va créer des SDK en OME et maintenir des MCD pour conforter les missions avec comme tête de pont le CNSO. Pour la SECPRO, le DC ordonne d'arrêter de travailler au noir car l'externalisation de la SECPRO est effective pour 2 ans. Ainsi, les projets SIC SECPRO sont exclusivement confiés aux intégrateurs retenus suite à l'accord-cadre PASSDEF. Néanmoins, le DC affirme que la DIRISI conservera le NUC, et sa formulation en séance, « après on verra », laisse augurer une autre posture au-delà de ces vingt-quatre mois. Dans le même esprit, il fait le constat d'un déficit de performance dans le partage des actions SDK/CIRISI, notamment sur le service bureautique qui doit s'améliorer. Il indique qu'il va travailler avec COBALT en décembre, pour améliorer le processus de livraison du poste à l'utilisateur et sur l'installation via SCCM ; l'enjeu, c'est Balard !

### Commentaires FO-DEFENSE :

Tout un long plaidoyer tentant de minimiser les accusations et craintes des déclarations liminaires. Pour FO-DEFENSE, le discours n'est pas convainquant et trop hypothétique. Le constat du terrain nous donne une fois de plus raison. Comment ne pas s'insurger sur la disparition d'autant de postes civils dans l'ensemble des structures, quand on constate l'arrivée de personnels militaires sur une partie de ces postes ? Comment accepter cette diminution de 40 à 35% de personnels civils, alors que ceux-ci compensent au quotidien l'absence des personnels militaires placés en missions extérieures (OPEX-MCD) ?

### ✚ Désignation du secrétaire adjoint du CTR

Le secrétaire adjoint a été approuvé à l'unanimité.

### ✚ Approbation du PV du 29 mars 2017

Le PV a été approuvé l'unanimité.

### ✚ Bilan avancements - recrutements - départs - apprentis

#### Avancements Fonctionnaires 2017 :

Changements de corps	Changements de grade	Nombre d'avancements obtenus
AAE		2
SA		1+1 (2018)
	SACE	2
	SACS	3
	AA1	2

Changements de corps	Changements de grade	Nombre d'avancements obtenus
	AAP1	11
	AAP2	7
IEF		8
	IDEF	19 + 14 (2018)
TSEF		20
	TSEF1	22
	TSEF2	37
	ATPMD1	14
	ATPMD2	8
	ATMD1	3

### Avancements Ouvriers et TSO en 2016 et 2017 :

Le bilan fait apparaître :

- 12 avancements de TSO en 2016 et 17 en 2017 (1T2 sortie de cours, 1T4a, 3T5bis, 4T6, 7 T6bis et 1 T7)
- 18 avancements OE en 2016 et 21 en 2017 (4GVII, 3HG, 4 HGNG, 4HCA, 5HCB, 1HCC)
- 3 avancements de CE en 2016 et 7 en 2017 (2HG-CE, 2HGNG-CE, 1HCA-CE, 1HCB-CE, 1HCC-CE)

### Recrutements en 2017 :

Le recrutement 2017 est de 106 personnels civils répartis de la façon suivante :

	Prévision	Réalisés
Accès L4139-2 =	35	24
Concours =	51	49
BOE =	1	1
ASC 84-16 =	14	24
Emplois réservés =	3	8

IDF : 44, KB : 37, Brest : 3, Rennes : 2, Orléans :10, Bordeaux : 0, Metz :0, Lyon : 1, Toulon : 9.

Catégorie A : 24, Catégorie B : 41, Catégorie C : 41.

La DIRISI se félicite d'avoir dépassé l'objectif initial, même si elle dit avoir compensé la baisse de la demande en L4139-2 par des agents contractuels 84-16 Art.6.

Pour **FO-DEFENSE**, la réalité est toute autre et c'est bien la difficulté à recruter en région parisienne ainsi que dans les pôles de compétences qui est au cœur de la problématique.

### Bilan des départs 2017 :

La DIRISI a accusé 145 départs au 31 octobre 2017, dont :

- 49 pour retraite,
- 65 pour mutation sortante hors DIRISI,
- 10 pour IDV,
- 7 pour décès,
- 6 pour détachement sortant,
- 8 divers (3 CAA, 2 Démission, 2 Disponibilité, 1 fin de contrat).

**FO-DEFENSE** ne peut pas s'empêcher de faire le rapprochement entre les chiffres du recrutement et des départs 2017, et de constater l'érosion de la place des agents civils à la DIRISI. Le DC DIRISI constate et s'interroge lui aussi de la mobilité accrue hors DIRISI.

### Perspectives des recrutements 2018 :

La DIRISI annonce un plan de recrutement pour 2018 de 210 agents, dont 161 selon les modes de recrutements suivants :

Fonctionnaires / Non titulaires / Ouvriers de l'Etat	Mode de recrutement	Catégorie d'emploi	Corps / Grade / Niveau / OE	Volumes
Fonctionnaires	L4139-2	B	TSEF	2
			AAE IRA univ. "Administration centrale"	1
		A	AAE IRA univ. "Services déconcentrés"	2
			IEF	19
			SA	5
			TSEF 2 (*)	3
			TSEF 3 (*)	69
			Adj. Adm 2ème classe	7
			ATPMD 2	26
			TSEF	2
Emplois réservés	84-16 (contrats pérennes)	A	Niveau 1	18
		B	Niveau 2	2
		C	Niveau 3	5
			<b>TOTAL</b>	<b>161</b>

73 postes feront l'objet d'un rééquilibrage PM/PC dit HAMEL, dont 43 postes sont ouverts au recrutement et 30 seront publiés à la BNE.

La DIRISI affiche sa volonté d'accentuer le recrutement à 80% par concours. Pour **FO-DEFENSE** ce chiffre n'est atteint que grâce aux 35 postes au titre des emplois réservés, sans quoi le pourcentage avoisine 60%.

**FO-DEFENSE** a bien évidemment demandé des éclaircissements sur les 73 postes dits HAMEL et les chiffres de 161 et 210, le Directeur n'a pas su lever le trouble.

### Bilan des apprentis en 2016 :

Le bilan global s'élève à 123 apprentis (93 en 2016 et 30 en 2017) sur une cible de 140 apprentis, de tous niveaux (CAP à Ingénieur). L'IdF en compte 36, Metz 19, Rennes 12, Lyon 5, Toulon 11, Bordeaux 5, Brest 7, et 8 sur KB.

### Commentaires FO-DEFENSE :

Le bilan chiffré des avancements est comme chaque année largement présenté au CTR. **FO-DEFENSE** a démontré la condition très défavorable des personnels de l'ordre administratif notamment les adjoints et secrétaires administratifs, alors que ceux-ci avaient été intégrés à la DIRISI sans qu'on leur demande leurs avis.

Concernant le recrutement 2018, l'analyse des chiffres montre que 61% des postes sont ouverts aux concours externe/interne, 23% au transfert PM/PC et 16% à la précarité. Malgré cela, les départs naturels vont continuer à creuser le fossé existant entre le PMEA et les réalisés. Concernant les apprentis, l'effort est indéniable, effort largement consenti par l'engagement personnel des agents. Le retour sur investissement par l'absorption de ces apprentis en DIRISI n'est hélas pas précisé en séance.

### Elections 2018

La présentation reprend le cadre statutaire défini par le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique. Cette photographie des effectifs sexués servant de base à l'élection du 6 décembre 2018 sera prise au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Au 31/10/2017, la DIRISI compte 1 971 hommes et 491 femmes, soit 2 462 agents civils.

### Commentaires FO-DEFENSE :

**FO-DEFENSE** est largement représentée dans cette instance (4 sièges sur 10). Compte tenu de l'investissement reconnu de ses élus, nous ne pouvons qu'être confiants pour la réalisation et le succès de la future liste.

## Le Complément Indemnitaire Annuel - CIA

La DIRISI rappelle le cadre fixé par la DRH-MD au travers de la circulaire du 22 juin 2017, notamment :

- être en activité au 30 juin 2017 ou avoir quitté le ministère entre le 01 janvier et le 29 juin 2017,
- ne pas être en CLM ou CLD,
- application des barèmes imposés selon 4 tranches (T1 à T4).

La DIRISI a défini sa politique :

- Un pilotage en DCDIRISI ;
- Tous les agents bénéficient d'un CIA sauf si « la valeur professionnelle, l'investissement personnel, le sens du service public, la capacité à travailler en équipe et à contribuer au collectif » a été particulièrement défaillant (9 agents concernés) ;
- Maxima de CIA non versé aux cadres A dont la durée d'affectation est inférieure à 1 an et supérieure à 6 ans ;
- Les agents en distorsion catégorielle de poste reçoivent la plus basse tranche de leur catégorie, ce qui est cependant supérieur au maxima du corps inférieur ;
- Utilisation du budget alloué avec redistribution des reliquats temps partiel à 17 agents au regard de l'investissement collectif d'une équipe autour d'un projet.
- Les courriers individuels sont signés par le DC.

Suite à cette présentation, **FO-DEFENSE** a rappelé que :

- Le DC DIRISI n'avait pas répondu au courrier **FO-DEFENSE** du 01/08/2017 demandant, conformément à la circulaire de la DRH-MD, les modalités de mise en œuvre du CIA ;
- La discrimination des agents au regard de leur position au REO pour leurs appliquer un barème de CIA n'est pas réglementaire ;
- L'affirmation selon laquelle le montant minimum d'une catégorie serait supérieur au maximum du corps inférieur est purement fautive ; il suffit de comparer les montants ( [CR FO Bilan CIA 2017](#) ) !

### Commentaires FO-DEFENSE :

Si **FO-DEFENSE** admet bien volontiers que la DIRISI n'est pas responsable des barèmes où 40% des agents se retrouvent dans un barème inférieur à la moyenne des sommes versés pour sa catégorie, il n'en demeure pas moins que la DIRISI a fait preuve d'un centralisme accru et d'une absence de transparence dans la mise en œuvre du CIA. **FO-DEFENSE** a d'ores et déjà proposé un courrier « type » de recours à rédiger et invite les agents à se manifester en faisant un recours hiérarchique ([Recours](#) fédération FO du 12/12/2017)

## CREP Dématérialisé - ESTEVE

La DIRISI a présenté le concept de la dématérialisation du CREP, qui a vocation à améliorer :

- la qualité de service rendue aux bénéficiaires du service,
- le processus de travail des gestionnaires RH,
- la performance de l'administration publique.

La DIRISI va faire partie de l'expérimentation 2018 portant sur 5800 agents. Sont concernés, la DC DIRISI, le SICO, le SCOE, les DL Bordeaux, Brest et Lyon, le

CNSO. Le visuel de l'interface ESTEVE apporte des états de réalisation de la campagne CREP sur un périmètre donné, des échéances, les actions à mener et l'import du CREP.

### Commentaires FO-DEFENSE :

**FO-DEFENSE** ne s'oppose pas par principe à la modernisation des tâches surtout si celle-ci s'attache à libérer du temps à l'évaluateur pour mieux se consacrer au fond des dossiers. Néanmoins **FO-DEFENSE** réaffirme que l'évaluation professionnelle n'est pas innée, et que tout encadrant doit être formé à cette pratique et à la connaissance des textes réglementaires qui régissent les agents qu'il doit évaluer.

## REO 2017 – 2020

### Trajectoire 2017-2020

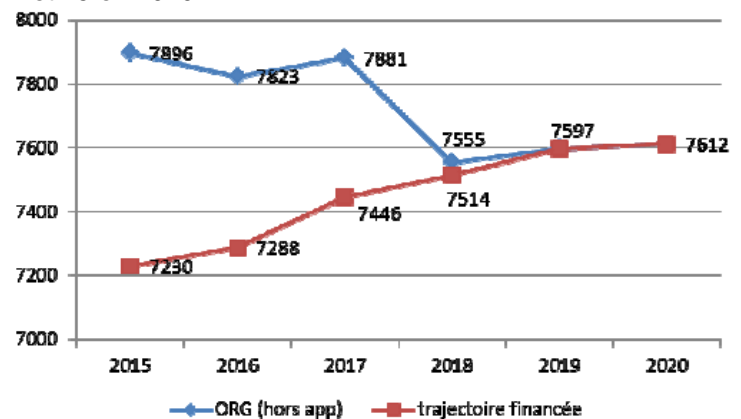
La DIRISI a présenté une trajectoire des effectifs financés sur les trois prochaines années :

	2017	2018	2019	2020
Eff. Théo. PM	4 868	4 846	4 888	4 888
Eff. Théo. PC	2 578	2 668	2 709	2 724
Eff. Th. Total	7 446	7 514	7 597	7 612

Les variations à la hausse seront essentiellement consacrées :

- à la SSI (CALID, CYBER, DRM),
- à la sécurité des emprises (SECPRO),
- au soutien Balard,
- à la Force opérationnelle terrestre/Service militaire (FOT/SMV)

à hauteur de 68 créations de postes en 2018, 83 en 2019 et 15 en 2020.



A ce stade du débat, **FO-DEFENSE** a posé la question de l'effectif réalisé et de la « sincérité » de tous ces chiffres.

La DIRISI compte 4 438 PM et 2 429 PC, et le DC s'insurge sur la mise en doute des chiffres avancés.

**FO-DEFENSE** rétorque que le bilan social 2016 du Ministère affichait un nombre d'équivalent temps plein travaillé (ETPT) de 2 587 agents civils, alors qu'au CTR du 23 mars 2017, la DIRISI avançait le chiffre de 2 528 au 31/12/2016, soit 60 agents de décalage ! Où sont-ils passés ?

**Commentaires FO-DEFENSE :**

Si nous poursuivons l'analyse, avec l'ajout du recrutement 2017 (106) et le retranchement des départs 2017 (145), la DIRISI devrait être proche fin 2017 de 2 489 agents civils et non 2 429 selon la DIRISI ! À l'évidence, il apparaît un différentiel entre le plafond ministériel des emplois autorisés du bilan social et les chiffres avancés par la DIRISI sur l'effectif réalisé et l'effectif théorique financé.

**REO 2018**

La DIRISI annonce une facture de **-326** postes à inscrire sur les REO 2017 pour la constitution des REO 2018, répartie comme suit :

	BORDEAUX	BREST	RENNES	RF	METZ	LYON	TOULON	CNCO	DC	SCOF	SECO	SCOP	TOTAL
GEF	4	3	2	4	1	1	8	0	-7	-1	-4	-1	6
SOFF	-22	-15	5	-123	-28	-1	-17	-6	-23	8	-15	0	-237
MOR	2	0	8	-7	1	2	21	7	0	0	0	0	34
A	-2	-4	-5	28	-4	-1	-5	0	-4	0	0	0	4
B	-10	0	-22	12	-16	-8	-14	-2	-2	2	9	0	-51
C	-18	-7	-19	-38	-27	-7	-34	-5	-1	0	0	0	-156
OE	14	0	7	20	20	3	5	3	0	0	2	0	74
TOTAL	-12	-23	-24	-104	-53	-11	-36	-3	-17	9	-12	0	-326

Le DC affirme que tous les postes civils sont non chargés, c'est-à-dire non occupés par un agent.

La manœuvre 2017-2018 consistera à supprimer 129 emplois civils décrits dans le REO et à décrire 74 emplois de plus au profit des personnels OE et TSO jusqu'alors décrits en catégorie C.

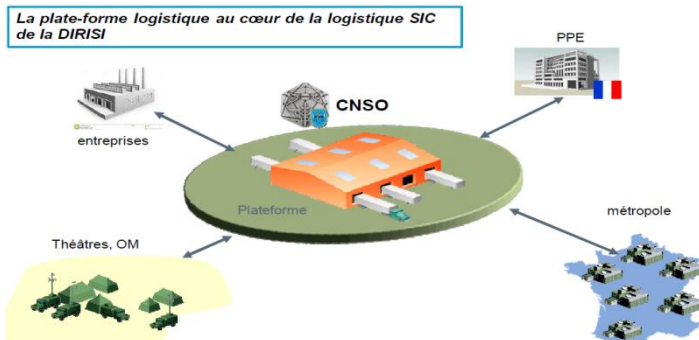
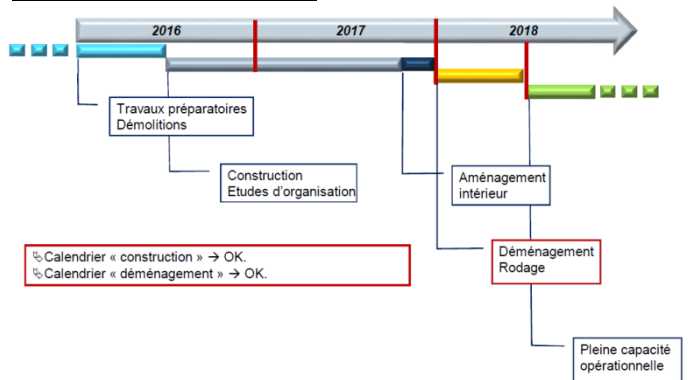
**Commentaires FO-DEFENSE :**

**FO-DEFENSE ne peut se résoudre à admettre que la suppression de postes dans le REO de la DIRISI soit aussi importante, alors que le plafond ministériel des emplois autorisés n'est même pas atteint.** Ces suppressions d'emplois sont autant d'entraves à la mobilité des agents civils, puisque l'offre proposée se réduit de REO en REO.

Pour **FO-DEFENSE**, la course aux effectifs réalisés, engagée par le DC, est une utopie tant que le volume des recrutements restera inférieur à celui des départs naturels et que la concentration des emplois sur des bassins d'emplois non attractifs perdurera.

**Divers**

La DIRISI a présenté la nouvelle plate-forme logistique du centre national de soutien opérationnel (CNSO) :

**Calendrier de réalisation :**

Son inauguration devrait intervenir au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

**Conclusion**

La DIRISI persiste dans sa logique de positionnement prioritaire des personnels recrutés dans les centres nationaux non attractifs de la région parisienne, au risque d'effondrer à court terme les effectifs des DL de métropole et sans entendre les solutions alternatives qui émanent du terrain et portées par **FO-DEFENSE**.

Nous n'acceptons plus les attritions subies d'année en année, issues de la bataille de chiffres entre la DIRISI, l'EMA et la DRH-MD. Cela doit cesser, pour laisser place à une gestion RHC respectueuse des engagements pris sur la quotité de 40% et garantissant aux agents civils la pérennité de leur emploi.

Enfin, **FO-DEFENSE** invite les personnels civils à se rapprocher de leurs délégués d'établissement ou des élus CTR, notamment pour aborder avec vous les recours hiérarchiques relatifs au complément indemnitaire annuel (CIA) 2017, ou tout autre dossier.

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

**Vos élus FO-DEFENSE sont à votre écoute :**

Gérard REY, [gerard.rey@intra.def.gouv.fr](mailto:gerard.rey@intra.def.gouv.fr)

François-Emmanuel DELISSE,  
[francois-emmanuel.delisse@intra.def.gouv.fr](mailto:francois-emmanuel.delisse@intra.def.gouv.fr)

Didier GRUAU, [didier.gruau@intra.def.gouv.fr](mailto:didier.gruau@intra.def.gouv.fr)

Patrice PARNAUD, [patrice.parnaud@intra.def.gouv.fr](mailto:patrice.parnaud@intra.def.gouv.fr)

Didier TANGUY,  
[didier1.tanguy@intra.def.gouv.fr](mailto:didier1.tanguy@intra.def.gouv.fr)

Cyril FABRE,  
[cyril-l.fabre@intra.def.gouv.fr](mailto:cyril-l.fabre@intra.def.gouv.fr)

Nadine PLATON,  
[nadine.platon@intra.def.gouv.fr](mailto:nadine.platon@intra.def.gouv.fr)

Jocelyn SABOURET, [jocelyn.sabouret@intra.def.gouv.fr](mailto:jocelyn.sabouret@intra.def.gouv.fr)





# DECLARATION LIMINAIRE

## Comité Technique de Réseau DIRISI

du 30 novembre 2017

Monsieur le Directeur central, Mesdames, Messieurs,

Mon Général,

Aujourd'hui se tient l'un des derniers CTR de cette mandature et très certainement l'un des derniers sous votre présidence. Nous nous devons par conséquent de dresser un bilan de la situation générale de la DIRISI après ces trois années d'échanges que nous qualifierons de stériles.

Ce bilan est à mettre en perspective avec la présentation du projet de loi de finances 2018 qui tend à vouloir démontrer que le Ministère des armées s'inscrirait dans les pas du Ministère de la Défense en avançant un solde positif d'ETP correspondant à la création de 666 ETP Civils, un recrutement de 3000 agents tous modes de recrutement confondus et une augmentation significative du volume de postes transformés dits « HAMEL » soit 500 postes. Au-delà de l'annonce que nous pourrions qualifier sur une approche globale de satisfaisante, il convient de mesurer les effets de ce projet de loi sur les différentes chaînes d'emploi du Ministère. En effet, à la lueur des annonces faites ces derniers jours par les commandements d'armées et de services, nous constatons malheureusement que bon nombre de directions dont la mission est le soutien des forces, sont une fois encore les variables d'ajustement de la masse salariale de notre ministère. La DC DIRISI n'échappe pas à cette règle et après avoir subi la RGPP et la MAP, continue de subir depuis 2014 une déflation de postes de personnels civils, alors que le plafond ministériel des emplois autorisés qui lui est accordé sur cette même période est supérieur à l'effectif réalisé. Ajouté à cela, le recrutement pourtant débloqué ces deux dernières années est loin de combler les départs naturels. Pour l'année 2018, la balance des emplois de fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'état serait négative et la DIRISI s'apprête à supprimer 129 postes civils toutes catégories confondues, soit disant sous contrainte de l'EMA. Au regard de ces chiffres, il semble avéré que la DIRISI paye cash l'addition de la politique « du tout sécuritaire ».

FO-DEFENSE ne peut se satisfaire d'une telle approche où les personnels civils seraient la variable d'ajustement, et exige un discours clair.

Aussi, FO-DEFENSE exige que lui soient communiqués les plafonds ministériels des emplois autorisés de l'année A et A+1, ainsi que les effectifs réalisés A-1 et A.

Monsieur le directeur central, sachez que ces mêmes revendications sont évoquées ce jour au Ministre des armées lors du comité technique ministériel.

De CTR en CTR, de revendications déclinées en déclarations liminaires, force est de constater que l'incompréhension s'amplifie au fil de ces comités. Deux constats majeurs s'imposent :

Le premier relatif à la situation des effectifs :

Est-il besoin de rappeler nos demandes récurrentes relatives aux emplois ministériels autorisés (PMEA) pour la DIRISI, en parallèle de la communication des emplois réalisés. Nous regrettons au travers du document présenté pour ce CTR, la redite d'informations sans valeur ajoutée, voire contradictoire de présentation en présentation.

La promesse tenue d'un troisième comité spécifique au domaine RHC, demandé par FO DEFENSE aurait peut-être pu apporter l'éclairage nécessaire.

... / ...

Le deuxième constat est relatif à la stratégie de transformation de la DIRISI :

Depuis DIRISIX, FO DEFENSE n'a eu de cesse de vous alerter sur les risques d'une hypercentralisation des ressources, des compétences et des moyens sur des bassins d'emplois non attractifs. Cette vision dogmatique vous a conduit à mener une politique RH de paupérisation des structures locales pour concentrer tous les efforts de recrutement en région parisienne. Malgré cela, le constat par toutes les strates est sans appel : les pôles de compétences sont en sous effectifs chroniques et en difficulté, les échelons locaux sont en surchauffe, les commandements s'interrogent sur la suite à venir. Il n'est pas rare d'entendre que des solutions alternatives doivent être trouvées.

FO DEFENSE fait le constat que ce modèle a prouvé ses limites et qu'il faut aujourd'hui contourner les blocages identifiés par la décentralisation.

Concernant l'ordre du jour, FO DEFENSE vous apportera son analyse point par point.

Pour autant, nous dénonçons ici la centralisation excessive des décisions relatives à la gestion déconcentrée des personnels civils tant en matière d'avancement, de recrutement, de détachement ou de mutation, la détermination des groupes RIFSEEP et son corollaire le CIA en est un regrettable exemple.

Par ailleurs, FO DEFENSE déplore que la DC DIRISI n'ait pas répondu à son courrier relatif à la mise en œuvre du CIA.

Sur la présentation des REO et de la trajectoire 2017-2020, FO DEFENSE rejette en bloc l'amoncellement de chiffres qui diffèrent au gré des présentations de CTR.

FO DEFENSE rappelle que le schéma directeur DIRISI 2012-2017 positionnait la population civile à 40% soit 3159 personnels pour 60% de ressources militaires soit 4787 personnels. Or, la réalité est tout autre. Le ratio est de 65/35, et les emplois consentis en organisation (REO2017) n'atteignent que 2811 emplois civils pour 5070 emplois de personnels militaires. La cible 2020 présentée n'améliorera pas cette situation. Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

FO DEFENSE dénonce une volonté délibérée de la DIRISI à faire passer sous le tapis le rééquilibrage des populations civile et militaire, en sanctuarisant le volume d'emplois militaire.

Monsieur le Directeur central,

Dans ces circonstances où les faits nous donnent hélas raison, notre présence à ce CTR ne tient qu'à notre volonté de défendre les intérêts des personnels que nous représentons et qui sont attachés à la pérennité de leur outil de travail.

Paris, le 30 novembre 2017